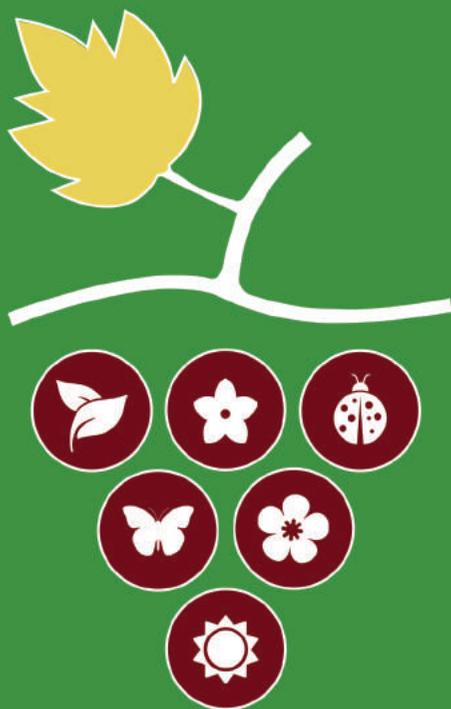


— GUIDE —
2017



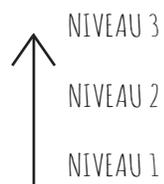
LA CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE
EN VITICULTURE

MAISON
DES VINS
CADILLAC

RAPPEL : Les certifications environnementales

Ce schéma d'organisation issu du Grenelle Environnement est applicable à l'ensemble des certifications environnementales existantes, toutes filières confondues. L'organisation en trois niveaux permet de hiérarchiser les labels selon leurs exigences.

Chaque niveau de certification présente ses propres exigences d'un point de vue environnemental. L'acquisition d'un niveau donné conditionne le respect des exigences du niveau précédent.



NIVEAU 1

Entrée dans la démarche

Respect des obligations réglementaires du Code Rural

Cf : Mémento du viticulteur.

NIVEAU 2

Exigence de « Moyens »

- **Respect d'un référentiel de bonnes pratiques (cahier des charges propre à chaque démarche)**



- 380 certifiés dont 340 en vignes
- 10 400 ha

- **Démarches environnementales reconnues**



- 700 exploitations engagées
- 160 certifiées dont 120 HVE
- 8 100 ha certifiés



- En France : 6 associations
- + de 500 adhérents certifiés
- 11 000 ha de vignes
- 55 millions de bouteilles certifiées / année
- Terra Vitis Bordeaux :
60 adhérents certifiés, près de 3 000 ha



(certifiée)
- 384 exploitants
- 6 062 ha

- **Autres démarches**



- 1 968 producteurs
- 14 802 ha

Chiffres 2016/2017 - CIVB

NIVEAU 3

Exigence de « Résultats »

Qualification de HVE
« Haute Valeur Environnementale »



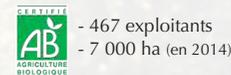
Deux moyens pour y arriver :

Option A : Enjeux autour de la fertilisation, des produits phytosanitaires et de la biodiversité.

OU

Option B : Part des intrants (produits phytopharmaceutiques, fertilisants, produits de vinification...) ET part des infrastructures agroécologiques (haies, bosquets, arbres isolés, bandes enherbées, mares, murets...).

Sans avoir obtenu d'équivalence officielle à un niveau donné, les certifications en agriculture biologique s'apparentent à un niveau intermédiaire entre la mise en place de moyens et l'observation de résultats performants.



- 467 exploitants
- 7 000 ha (en 2014)



- 44 exploitants
- 718 ha



Structure collective 1ère Association par le SME du vin de Bordeaux

Les certifications existantes



- 1 seule visite de l'exploitation pour trois ans de certification
- Un accès priorisé aux subventions d'État
- Prise en charge des coûts par la région
- Reste à charge une demi journée d'audit sur l'exploitation sur 3 années, soit environ 320€

LA CERTIFICATION

Portée par la Chambre d'Agriculture de Gironde et la région Nouvelle Aquitaine, Agriculture Responsable de l'Environnement en Aquitaine (AREA) est une certification environnementale reconnue de niveau 2, avec un cahier des charges proche de l'agriculture raisonnée. Cette démarche permet de valoriser les efforts de l'exploitation de façon simple et efficace avec un accompagnement technique (réfèrent AREA, formation agronomique) et financier. Une formation conseil en agronomie est exigée au début de la démarche (100% prise en charge) afin d'accompagner le viticulteur dans l'amélioration technique et stratégique de la conduite de culture. Le dispositif AREA est ainsi considéré comme un tremplin vers la certification Haute Valeur Environnementale (HVE) de niveau 3.

Difficilement valorisable économiquement, la démarche permet en revanche un accès priorisé aux subventions régionales et européennes. **Afin de situer l'exploitation par rapport au référentiel de certification type niveau 2, vous trouverez en dernière page de ce guide, un diagnostic simple et rapide au regard du cahier des charges de cette certification.**

LE VOLET SUBVENTION

Financées par la Région Nouvelle Aquitaine, l'Etat, l'Europe, les Agences de l'Eau, et les conseil généraux, les aides PVE (Plan Végétal Environnement) sont destinées aux exploitants et organisations agricoles qui souhaitent investir dans l'amélioration de leur performance agro-environnementale de leur production végétale. En vigne, il s'agit essentiellement de soutenir les investissements concernant les enjeux de réduction ou d'amélioration d'utilisation des produits phytosanitaires (aire de lavage, outils alternatifs au désherbage chimique, panneaux récupérateurs, équipements du pulvérisateur...). L'aide est à hauteur de 40% avec un maximum de 40 000 € d'investissements subventionnés.

Ce dispositif est ouvert à l'ensemble des structures agricoles, dont le siège est en Nouvelle Aquitaine, que ce soit les exploitants agricole à titre individuel (âgé entre 18 ans et 62 ans) ou les sociétés dont l'objet est agricole (sans critères concernant la détention des parts) .

Chaque dossier se voit attribuer une note selon des critères de sélection. L'engagement dans une démarche de certification environnementale fait parti des critères, et facilite grandement l'accès aux aides.

Pour en savoir plus : **Yann Montmartin** Chambre d'Agriculture de la Gironde (y.montmartin@gironde.chambagri.fr) ou contacter l'ADAR de votre territoire.



La certification environnementale permet avant tout de préparer votre futur et de respecter votre environnement...



- La plus haute certification environnementale
- Une mention valorisante sur le produit
- 2 audits en 3 ans (initial et de suivi) - entre 800 et 1 000€ pour 30 à 40 ha sur 3 ans

Unique équivalent au niveau 3 de certification environnementale, le label « HVE » est l'aboutissement des efforts mis en place dans le cadre des certifications de niveau 2. Il permet la mention valorisante « issue d'une exploitation Haute Valeur Environnementale » sur les produits de l'exploitation certifiée. Le label ne s'adresse qu'à des entreprises déjà engagées dans une démarche environnementale de niveau 2.

La Chambre d'Agriculture propose une formation de 2 jours permettant de situer son exploitation et de comprendre le système d'évaluation des indicateurs techniques mesurés lors de l'audit de certification (module de l'option A en page 1). Dans le cadre de mutualisation des moyens et des coûts du SME du Vin de Bordeaux, la première association pour le SME du Vin de Bordeaux est la seule structure pouvant accompagner collectivement des entreprises SME à la certification HVE.

Formation « Passeport HVE », 420€ les deux jours (100€ pour les contributeurs VIVEA) / prise en charge par le FAFSEA.

Pour en savoir plus : **Yann Montmartin** Chambre d'Agriculture de la Gironde (y.montmartin@gironde.chambagri.fr) et **Eva Mondini**



- Démarches propres au système coopératif
- Un accès facilité à des marchés de gros

Dans le cas d'un schéma de coopération agricole (caves et unions de coopératives), il existe des démarches environnementales qui attestent de l'engagement de tous les intervenants de la chaîne de production, de l'agriculteur à l'entreprise de transformation. Ainsi, la démarche Agri Confiance® répond concrètement aux exigences de traçabilité, de transparence, de sécurité alimentaire et de respect de l'environnement.

Il existe également la certification 3D Destination Développement Durable®, cette démarche atteste l'engagement d'une coopérative dans l'organisation durable de son activité et de celle de ses adhérents.

Pour en savoir plus : se rapprocher de votre coopérative

Animatrice AgriConfiance : **Nathalie Blaise** (nathalie.blaise@coopdefrance.coop), Conseillère Coop de France.





- **Accompagnement continu**
- **Démarche collective d'amélioration continue qui structure et sécurise l'entreprise**
- **Environ 14 jours de travail sur le 1^{er} cycle SMS (de 18 mois) puis 5 jours / an**
- **À partir de 650€ / an (en fonction de la superficie et du nombre de salariés)**

Le Système de Management Environnemental (SME) du Vin de Bordeaux est un outil collectif au service des performances individuelles. Cette démarche collective, structurante et complète est portée par le CIVB et participe à l'ambition 100% du vignoble engagé dans une démarche environnementale.

- Volontaire et sans prérequis, la démarche est ouverte à tous les professionnels de la Filière des Vins de Bordeaux quelle que soit la structure de l'entreprise, sa taille ou son mode de production
 - Ancrée dans son territoire, la démarche est aussi plusieurs fois reconnue au niveau national par le Ministère de l'Agriculture (équivalente CE2, formations équivalent au dispositif Certiphyto, labellisé GIEE)
 - Au sein d'un groupe de professionnels rencontrant les mêmes problématiques, l'entreprise est accompagnée individuellement et au sein de son groupe de travail par l'un des 30 animateurs accrédités par le CIVB.
 - Grâce à un diagnostic environnemental et à un outil de veille réglementaire (environnement et santé/ sécurité), l'entreprise planifie ses actions d'amélioration à court et long termes grâce aux outils collaboratifs et facilitateurs accessibles en web service
 - L'organisation en collectif est favorable aux rencontres, au partage d'expériences et à l'émergence de bonnes pratiques est vectrice d'émulation, d'exemplarité, de solidarité et de cohésion territoriale.
 - Le réseau de partenaires apporte une aide financière pour la formation et la mise en place de la démarche
- La démarche SME offre la possibilité de valoriser ses bonnes pratiques grâce aux certifications collectives ISO 14001, reconnaissance officielle et internationale, et HVE, portées par la 1ère Association pour le SME du Vin de Bordeaux qui réalise l'accompagnement aux certifications et la mutualisation des coûts de l'audit. Au sein d'une même démarche, l'entreprise a la possibilité de valoriser à la fois son activité (ISO 14001, équivalence de Niv. 2) et son produit (HVE, Niv.3).

Pour en savoir plus sur le SME de vin de Bordeaux contacter **Eva Mondini** (eva.mondini@vins-bordeaux.fr).



- **L'unique certification spécifique à la viticulture**
- **Un accompagnement continu**
- **Coût variant en fonction de la taille de l'entreprise, moins de 600€/an en moyenne (adhésion + audit)**

La force de la certification Terra Vitis réside dans son expérience vieille de presque 20 ans au service de la viticulture française. Le cadre de la démarche est donné par un cahier des charges dynamique, validé par des vignerons élus. Il s'appuie de manière égale sur les trois piliers du développement durable : la viabilité économique, la conscience écologique et l'éthique sociétale.

Il s'agit d'une certification «produit» qui permet de valoriser et de communiquer sur les bonnes pratiques dès la bouteille, mais également d'une certification de toute l'exploitation qui permet au vigneron de réfléchir à l'ensemble des leviers (humains, techniques ou encore organisationnels) pouvant améliorer la durabilité de ses pratiques. Enfin, Terra Vitis s'appuie sur un réseau de communication moderne et performant permettant de valoriser la démarche auprès des professionnels comme du grand public. La marque Terra Vitis est aujourd'hui reconnue à l'export (Canada, Etats-Unis, Europe du Nord, Japon).

Pour en savoir plus, contacter l'animatrice de l'association : **Stéphanie Flores-Nagant** (s.flores@gironde.chambagri.fr).

LE BIO EN VITICULTURE

L'agriculture Biologique est un mode de production qui se démarque par l'exclusion totale de l'utilisation de molécules organiques de synthèse dans l'itinéraire cultural. L'usage d'éléments comme le cuivre, le soufre ou encore des produits d'origine végétale remplacent les molécules issues de la chimie moderne utilisée en viticulture conventionnelle. Plusieurs organismes adhèrent à la philosophie de l'agriculture biologique, mais il existe des différents niveaux d'exigences selon le label pris en compte.



Les labels de l'agriculture biologique française et européenne sont aujourd'hui communs. On les retrouve tous deux juxtaposés sur un même logo composé de la mention « AB » et de l'Eurofeuille, marque du bio en Europe. En 2009, l'absorption du cahier des charges du label français par le label européen considéré comme moins strict, a fait émerger une nouvelle certification plus exigeante : Bio Cohérence®. En suivant une logique croissante des exigences environnementales, on retrouve la certification Nature & Progrès®. Créée en 1964, ce label du « bio » est le plus exigeant sur les trois piliers de l'agriculture durable : économique, social et environnemental.

Ci-dessous une comparaison des labels en fonction des exigences :

Exigences	AB	Bio Cohérence	Nature & Progrès
Interdiction des produits issus de la synthèse de molécules organiques	✓	✓	✓
Mixité des cultures bios et non bios sur l'exploitation	Autorisée Pour variétés végétales différentes	Bio en totalité	Bio en totalité
Trace d'OGM acceptée dans la production	< 0,9%	< 0,1%	Interdit
Caractère bio des ingrédients utilisés en transformation	> 95 %	> 95%	100%
Diversité : maintien des surfaces de compensation écologique dans la SAU	X	Au moins 10%	✓
Interdit la présence d'éléments pollueurs à proximité de l'exploitation	X	✓	(à plus de 500m)



LA BIODYNAMIE



Toujours dans l'esprit de la biologie, certains décident d'aller plus loin en adoptant les principes de la viticulture biodynamique. L'objectif principal est de réhabiliter, dynamiser et intensifier la vie organique du milieu où vit la vigne. La prise en compte des énergies du sol, des végétaux, des minéraux jusqu'aux énergies cosmiques vise alors à renforcer la vitalité et la résistance des plantes. Ainsi, le Label Demeter® certifie l'ensemble de la chaîne de production d'un produit, de la culture à la transformation des raisins en vin biodynamique.

Avec le développement de la filière biologique, certains acteurs commerciaux poussent à l'extrême la vision d'une agriculture en symbiose avec la Terre. De ce fait, nous assistons au développement récent d'un véritable marché à la demande de produits issus de l'agriculture biodynamique. Ce mode de culture semble aujourd'hui prendre le chemin de l'agriculture biologique des quinze dernières années.

Pour en savoir plus : contacter **Jacques Fourès** (foures.jacques@orange.fr), conseiller biodynamie en Aquitaine, **Demeter France** (contact@demeter.fr).

LES AIDES À LA CONVERSION EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Afin d'encourager les vignerons dans la conversion et dans le maintien de leur exploitation en agriculture biologique, les pouvoirs publics ont mis en place plusieurs dispositifs d'aides financières :

Intitulé	Acteur	Contexte	Aide	Plafond de l'aide
Aide PAC	Union Européenne	Conversion ou maintien de l'Agriculture Bio	De 350€ à 900€ / ha	30 000€ en conversion 10 000€ en maintien
Crédit d'impôt	État français	Producteurs bio ou en conversion (2 ^{ème} et 3 ^{ème} année seulement)	2 500€ / an	Somme crédit d'impôt + autres aides européennes < 4 000€ / an
Dotation jeunes agriculteurs (DJA)		JA en conversion ou début de projet générateur de valeur ajoutée (vente directe...)	Bonification de 20% de la DJA	10 000€
Nouvelles participations à un régime de qualité	Région ; Union Européenne	Exploitation en conversion les 3 premières années	80% des frais facturés par l'organisme certificateur	1 500€ / an sur trois années
Chèque Conseil Bio	Région	Prestation technique et commerciale relative à l'activité de production bio	Type de conseil : Technique : 80% Commercial : 65% Cœnologique : 65%	Max : 1 600€ / an (somme de tous les chèques conseils confondus)
AREA subvention		Investissement faveur de l'environnement sous condition d'engagement dans une démarche AREA, HVE ou AB	Jusqu'à 40% de l'investissement	De 30 000€ à 50 000€



Pourquoi parle-t-on de Certification Environnementale ?

La prise de conscience généralisée du consommateur et du producteur n'a pas laissé de côté le monde de la production agricole en France. Les exigences de transparence et de qualité sur le processus de production d'un produit, sont de plus en plus importantes. C'est dans ce contexte que la certification environnementale apparaît, permettant ainsi d'accompagner professionnellement les agriculteurs dans leur démarche tout en valorisant les produits issus d'exploitations « responsables ».

De plus en plus d'entreprises adhèrent à une démarche environnementale et l'appartenance à un label est aujourd'hui utilisée comme un élément marketing à part entière. Dans la continuité de plus de 20 ans de travaux engagés par la filière des Vins de Bordeaux, le CIVB porte l'ambition d'engager 100% du vignoble dans une démarche environnementale. En 2016, cet objectif est déjà rempli à 55%. L'exigence de ces démarches qualité dans le dialogue commercial se développe rapidement en France comme à l'étranger. Ainsi, en plus d'assurer un futur durable à l'entreprise, la certification environnementale ouvre l'esprit sur de nouvelles techniques et permet d'approfondir la connaissance sur des savoirs viticoles.

Un premier pas avec le dispositif AREA

La démarche environnementale est devenue incontournable afin de pérenniser la production de vins de qualité sur nos terroirs. En tant que producteur de vin en AOC, cette réflexion est à intégrer au plus vite dans la conduite d'entreprise.

Nous avons donc voulu partager avec vous, la faisabilité de chaque projet, en essayant d'apprécier les principales contraintes pour vos entreprises familiales. Toutes les certifications n'apportent pas forcément de lourdes tâches administratives. Certaines vous aident même à appréhender et maîtriser votre gestion administrative réglementaire. Les investissements dans l'outil de production, lorsqu'ils sont nécessaires, peuvent être légers et peu onéreux au regard des améliorations qu'ils apportent.

Enfin, s'il y avait un modèle à mettre en avant, un label qui puisse s'adapter au profil type de nos exploitations familiales à faible main-d'œuvre, la certification AREA se démarque clairement.

À votre disposition un diagnostic AREA en page 9 de ce livret...

La commission technique

DES MAISON VINS

CADILLAC

BORDEAUX | *B*
BORDEAUX SUPERIEUR
planete-bordeaux.fr



CÔTES DE BORDEAUX
GRANDS NOBLES
PREMIÈRES
CÔTES DE BORDEAUX

ENTRE-DEUX-MERS
BORDEAUX



Pour toutes informations supplémentaires, contactez votre ODG
Maison des Vins de Cadillac
104-106 rue Cazeaux-Cazalet
33410 CADILLAC